

coronavirus : tous les contacts utiles *Comment faire face au coronavirus en cas de handicap ? A qui s'adresser ? Quel soutien ? Voici une liste des numéros et contacts utiles : MDPH, Pôle emploi, Autisme info service... Pour obtenir les réponses indispensables et ne pas rester isolé.* 6 avril 2020 -

Des infos en temps réel sur handicap.fr Après plusieurs jours de confinement, des interrogations émergent en cas de handicap. Pour y répondre, le gouvernement publie des questions-réponses sur diverses thématiques : emploi, accueil à domicile, télétravail... Handicap.fr les recense dans un article mis à jour chaque jour et publié sur la page d'accueil.

Risque de coronavirus, faites le test ! Vous pensez avoir été exposé au Covid-19 et avez des symptômes ? Que faire : rester vigilant, programmer une téléconsultation, appeler le 15 ? Un test est proposé en ligne pour faire le point sur vos symptômes.

Le site gouvernemental dédié Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Covid-19 sur ce site généraliste mis en place par le gouvernement.

Info accessible sur Santé publique France Découvrez dans la rubrique « L'info accessible à tous - Coronavirus » du site Internet de Santé publique France des informations accessibles sur le coronavirus, élaborées avec l'aide d'associations. Cette page web propose des fiches d'information, adaptées aux personnes vulnérables et notamment à celles vivant en lieu de vie collectif ou habitat précaire. Elles sont en FALC (facile à lire et à comprendre) et en version LSF (langue des signes française). Elles seront sous peu en version « epub » (responsives et accessibles pour les personnes déficientes visuelles) et traduites en 24 langues.

Un espace handicap sur le site gouvernemental Des pages spécialement dédiées aux personnes handicapées sont également mises en ligne.

Des questions sur un traitement ? Si vous avez des questions relatives à vos traitements ou celui de votre enfant en cas de Covid-19, ne pratiquez pas l'automédication et renseignez-vous sur :

Des réponses en FALC Le gouvernement propose une page dédiée en Facile à lire et à comprendre (FALC), qui propose, notamment, de télécharger l'attestation de dérogation en FALC.

Foire aux questions handicap Pour les adultes et enfants en situation de handicap, la famille et les proches aidants, les professionnels médico-sociaux, une page apportant toutes les réponses aux questions posées par les personnes concernées est proposée par le secrétariat d'Etat au Handicap, mise à jour chaque jour.

Plateforme téléphonique tous handicaps La fédération Grandir Ensemble a ouvert une plateforme gratuite au bénéfice des familles. Ces dernières peuvent contacter une équipe de dix éducateurs via un numéro vert (0 805 035 800) du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou remplir un formulaire en ligne pour faire part de leurs besoins. Les familles ont ainsi la possibilité de demander des moments de répit avec l'intervention de professionnels habilités à leur domicile, l'aide de volontaires pour faire leurs courses de première nécessité ou encore un temps d'écoute ou de conseil éducatif à distance pour surmonter les phases plus difficiles.

Plateforme téléphonique Autisme Info Service Une plateforme d'écoute téléphonique renforcée est mise en place pour soutenir les familles et personnes adultes autistes pendant la période de confinement. Des professionnels répondent gratuitement à ces problématiques inédites via Autisme Info Service (0 800 71 40 40).

Foire aux questions autisme Retrouvez la Foire aux questions élaborée par le Groupement national des centres

de ressource autisme avec l'appui de la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. <https://gncra.fr/covid-19-et-tsa-faq/>

Urgences téléphoniques personnes sourdes : 114 En cas de forte fièvre ou des difficultés pour respirer : appelez le numéro d'urgence réservé aux personnes sourdes et aux malentendantes : le 114. Pour toute question sur des informations officielles, le service de renseignement est ouvert aux horaires suivants : transcription écrite : 24h/24 et 7j/7 et LSF et LPC : de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

Soutien aux étudiants Durant le confinement, il ne faut donc pas hésiter à signaler aux dispositifs handicap tout problème, notamment psychologique, de certains étudiants lié à l'isolement. Des réponses locales sont organisées avec les Crous, les services de santé et les acteurs locaux. Vous pouvez trouver d'autres informations sur le site Etudiant.gouv.fr

<https://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid150278/covid-19-%7C-faq-crous-etudes-concours-services.html>

En cas de handicap psychique Il est prévu que les Centres médico-psychologiques (CMP) renforcent leur accueil téléphonique pour que les personnes en situation de détresse psychique puissent obtenir une réponse et assurent les prises en charge en urgence des situations de crise.

Joindre son établissement Comment joindre l'établissement et le service médico-social qui accompagne habituellement mon proche ? Chaque direction met en place un numéro d'astreinte joignable 7 jours sur 7 à l'attention de l'autorité de tutelle et des familles. Chaque direction a la responsabilité de donner l'information expresse aux personnes et aux familles du numéro qui peut être joint à tout moment en cas de difficulté. Il appartient à chaque organisme gestionnaire d'organiser les modalités de mise en place de l'astreinte (possibilité d'une première ligne et d'une seconde ligne) et de susciter le cas échéant une coopération entre opérateurs pour un numéro d'appel unique à l'attention des personnes et des familles.

Contacteur sa MDPH Les maisons départementales des personnes handicapées ayant fermé leurs portes, afin d'assurer une continuité de réponses et éviter tout isolement, elles doivent mettre en place un accueil téléphonique renforcé ; chaque MDPH est tenue de communiquer ce numéro à ses usagers ou de le préciser sur son site internet, il est parfois identique à celui du standard habituel. A la MDPH de Paris, par exemple, un numéro vert : 3975.

Contacteur Pôle emploi Les agences Pôle et Cap emploi ont fermé leurs portes mais des modalités d'information, de suivi et d'accompagnement à distance (téléphone, mail, audioconférence) sont systématiquement mises en œuvre afin d'assurer la continuité du service, en lieu et place de l'accueil physique. Dans ce contexte, il est demandé aux usagers qui le peuvent de privilégier l'appel téléphonique ou les contacts par mail.

Accueil téléphonique Unapei Afin de poursuivre, sans discontinuité, la communication auprès des familles, le mouvement Unapei (dédiée aux personnes avec un handicap mental) met à leur disposition un accueil téléphonique par association, pour répondre aux situations individuelles. Retrouvez toutes les coordonnées sur son site, onglet « Trouver une association près de chez vous ». Il a également mis en place une adresse mail dédiée pour toute question ou demande d'information : covid19@unapei.org . Des documents en Facile à lire et à comprendre (FALC) sont également disponibles sur le site de l'association : <https://www.unapei.org>

Site solidaire Unapei Afin de partager les bonnes pratiques et de faciliter la vie « confinée » des personnes en situation de handicap mental, l'Unapei lance le 8 avril un nouveau site internet.

unissetsolidaires.unapei.org

Ressources utiles handicap neuromoteur Pour les enfants et les adultes en situation de handicap neuromoteur, des équipes thérapeutiques ont créé et compilé des ressources utiles autour de la paralysie cérébrale durant le confinement.

www.carenews.com/fr/news/handicap-neuromoteur-et-confinement-decouvrez-la-plateforme-lancee-par-envoludia

Recommandations d'APF France handicap

APF France handicap met en ligne au fur et à mesure des recommandations et documents utiles sur son site : <https://www.apf-francehandicap.org>

119 : enfance en danger Les mesures de confinement exposent certains mineurs aux violences intrafamiliales et conjugales de façon plus importante. Dans ce contexte, les possibilités de s'extraire de ces situations par le

biais de l'école et des activités extrascolaires ou de se confier à un tiers sont limitées. Le 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger, continue à être joignable 24/24 et 7j/7 ; les appels d'enfants restent prioritaires. Urgence isolement Croix-Rouge française La Croix-Rouge française a renforcé certaines de ses activités pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centres d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec « Croix-Rouge chez vous », un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social. En appelant le 09 70 28 30 00*, disponible 7j/7 de 8h à 20h, elles pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

Mobalib : réseau social handicap L'équipe de Mobalib, start-up bordelaise, qui a mis en ligne en juin 2019 la première version d'un réseau social et collaboratif du handicap, MobaLink, permet à toutes les personnes handicapées, leurs proches, aidants et sensibilisés de s'entraider au quotidien. Elle vient de diffuser une newsletter qui peut s'avérer fort utile à tout un chacun en ces temps difficiles.

<https://mobalink.mobalib.com>

Doctolib : aide aux aidants La plateforme Doctolib compile tous les professionnels proposant la téléconsultation et propose une catégorie « Aide aux aidants » avec ceux qui peuvent vous aider pendant cette période de confinement. Si vous êtes suivi habituellement par un psychiatre ou un psychologue, renseignez-vous auprès de lui au sujet de la mise en place de la téléconsultation pour votre suivi. <https://www.doctolib.fr/aide-aux-aidants/france>

Coach gratuit pour aidants Une plateforme de coaching est accessible gratuitement à tous les proches aidants, proposé par le Cercle Vulnérabilités et Société. Via un numéro unique (09 80 80 9031), de 8h à 22h00, les proches aidants ont accès gratuitement à un coach certifié et disposant d'outils de questionnement et d'aide dédiés aux spécificités de l'aide familiale.

Soutien aux soignants Parce qu'il est urgent d'aider et de soutenir les soignants, l'association SPS (Soins aux professionnels en santé) propose son dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique avec :

- les 100 psychologues de la plateforme Pros-Consulte joignables via le 0 805 23 23 36 (N° vert) ou l'application Asso SPS
- les 1 000 psychologues, médecins généralistes et psychiatres qui composent le réseau national du risque psychosocial, au service des professionnels en santé en souffrance en téléconsultations ou consultations.

<https://www.asso-sps.fr/reseau-national-du-rps>

Psycom : santé mentale Le Psycom a recensé sur son site des ressources pour prendre soin de notre santé mentale et de celle des autres, en période d'épidémie.

<http://www.psycom.org/Espace-Presses/Actualites-du-Psycom/Epidemie-et-confinement-ressources-utiles-pour-notre-sante-mentale.fr>

Ameli : arrêt de travail Vous êtes salarié et devez vous arrêter de travailler ou télétravailler pour garder votre enfant en situation de handicap ? Vous pouvez bénéficier d'un arrêt de travail sans jour de carence et sans condition d'ouverture de droits. Votre employeur déclare l'arrêt sur le site dédié (lien ci-dessous) ; l'Assurance maladie gère ensuite la mise en place des indemnités journalières sans avoir besoin de revenir vers vous.

<https://declare.ameli.fr/>

Des infos pour les pro du médico-social L'Uniopss met régulièrement à jour, sur une page dédiée, les recommandations émanant des ministères à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités. <https://www.uniopss.asso.fr/actualites/covid-19-luniopss-vous-informe>